



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-10-10-3

Séance du vendredi 10 novembre
2017

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2017 AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN EN FAVEUR DU LIEU D'ACCUEIL
ENFANTS PARENTS PAUSE FAMILLE DE MULHOUSE DROUOT**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.
M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action médico-sociale et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de sa réunion du 13 octobre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat pour l'année 2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin en faveur du lieu d'accueil enfants parents « Pause Famille » de Mulhouse Drouot,
- Dit que la recette, d'un montant prévisionnel de 3 592,26 €, est à imputer au programme G622, fonction 41, chapitre 74, nature 7475,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité